

Décision

Générale

colonial

Décision n° 50 attribuant une allocation pour premiers frais d'installation à des fonctionnaires des cadres spéciaux de Madagascar

n° 50

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 janvier 1946

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1946

Date du numéro
31 janvier 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation de 750 francs une fois payée, pour premiers frais d'installation, est attribuée à chacun des fonctionnaires des cadres spéciaux de Madagascar débarqués à Djibouti le 17 décembre 1945.